

NOM / PRENOM			
ADRESSE			
CP / VILLE			
E-MAIL (obligatoire)			
DATE DE NAISSANCE		NUMERO TELEPHONE	
MEMBRE ASKM 2020/2021 Merci d'indiquer si vous souhaitez bénéficier d'un report du montant réglé pour la saison passée, 2020/2021.			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, indiquer le montant réglé (licence et assurance 2020/2021 non remboursable)			

PASS SANITAIRE	<input type="checkbox"/>	OUI
-----------------------	--------------------------	------------

FORMULE DONNANT ACCES À TOUS LES COURS	Indiquer la formule Euros. Déduire 10 Euros si titulaire passeport
TARIF NORMAL.	<input type="checkbox"/> 360 Euros. Cours, assurance et licence inclus.
TARIF REDUIT. Ce tarif concerne les collégiens, lycéens, étudiants, militaires, pompiers, policiers et professionnels de la santé.	<input type="checkbox"/> 330 Euros. Cours, assurance et licence inclus.
TARIF C.NOIRE. Obtenue par le biais de l'ASKM	<input type="checkbox"/> 300 Euros. Cours, assurance et licence inclus..

INDIQUER VOTRE MODE DE PAIEMENT	A REMPLIR PAR L'EQUIPE ASKM
<p>- Règlement par cheque(s) . À l'ordre de l'ASKM. Joindre tous les cheques le jour de l'inscription. NE PAS LES ANTIDATER. 5 chèques maximum, dont le premier sera encaissé de suite et d'une valeur minimale de 70 Euros.</p>	<input type="checkbox"/> Indiquer nombre de chèques déposés et les mois d'encaissement. <input type="text"/>
<p>- Règlement par Carte Bancaire ou Espèces. Pour ces moyens de paiements, la somme due sera à régler dans la totalité le jour de votre inscription.</p>	<input type="checkbox"/> Indiquer montant versé
<p>- Règlement par virement. Pour ce moyen de paiement indique votre nom et prénom dans le libellé . Règlement en un seul versement.</p>	IBAN: FR76 3000 4022 6400 01001442 012 BIC: BNPAFRPPXXX

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AVEC VOTRE INSCRIPTION	A REMPLIR PAR L'EQUIPE ASKM
<ul style="list-style-type: none"> - Certificat médical - Photo d'identité (uniquement pour les nouveaux membres) - Enveloppe timbrée (uniquement pour les nouveaux membres) 	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet

La présente adhésion est soumise aux dispositions du règlement intérieur figurant au verso du présent bulletin. L'adhérent déclare expressément en avoir pris connaissance préalablement à la présente inscription et accepte de s'y soumettre. L'adhérent accepte et s'engage à payer la cotisation annuelle selon l'une des formules applicables ci dessous. la cotisation annuelle reste en tout état de cause due et le cas échéant demeure acquise par l'ASKM à compter de son inscription. L'adhérent ne pourra en conséquence prétendre ultérieurement à un quelconque remboursement. Toutefois une suspension de contrat est possible dans les conditions prévues à l'article 4 du règlement intérieur.

Toute contestation ou litige sera le cas échéant soumis à la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Strasbourg.

Je demande mon inscription à titre personnelle, aux cours de Krav Maga, pour la saison **2021/2022**.

Je déclare et certifie par mon médecin être apte à la pratique de cette discipline.

Pour les mineurs, merci de faire remplir et signer cette demande d'inscription par l'un de vos tuteurs.

A:	
Le:	/ /

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)
--

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASKM -

ARTICLE 1 – LE RESPECT

Je respecte les cours. je ne perturbe pas les explications et consignes de sécurité. J'en tiens également compte lors des passages de grade Je respecte le professeur, ses assistants et mes partenaires.
Je respecte les horaires de début et de fin de cours (si j'ai un retard ou un besoin de quitter les cours plus tôt, alors je me présente en priorité à l'enseignant).
Je respecte le matériel mis à ma disposition durant les cours (paos, bâtons,...).
Je respecte la salle d'entraînement et Je prends soin de ne rien oublier.
je présente, à l'équipe enseignante, un(e) amie qui souhaiterait faire un cours d'essai.
Tout manquement à cet article peut m'empêcher de participer aux cours.

ARTICLE 2 – LA SECURITE

Je suis muni de toutes mes protections (coquille/ plastron, protèges tibias, gants de boxe, une paire de basket, pantalon de kimono noir et t-shirt de Krav Maga).
Pour ne pas blesser, mes ongles des mains et des pieds sont coupés courts et j'enlève tous mes bijoux. Si mes cheveux sont longs, alors je les attache.
J'écoute attentivement les consignes du professeur.
Je ne cherche pas à blesser mon partenaire lors des divers combats et/ou exercices.
Si je me blesse, j'avertis l'enseignant présent.
Tout manquement à cet article peut m'empêcher de participer aux cours.

ARTICLE 3 – L'HYGIENE

Mes baskets sont exclusivement utilisées dans la salle d'entraînement ; sur le tatami je suis pieds nus ou avec des chaussons spécifiques.
Je prends soin d'avoir une hygiène qui ne perturbera pas les autres personnes présentes.
Les vestiaires, les douches et les toilettes doivent rester propres, des poubelles sont à votre disposition. Tout manquement à cet article peut m'empêcher de participer aux cours.
Les enseignants présents se réservent le droit de me refuser l'accès aux cours en cas de tenue non réglementaire.

ARTICLE 4 – LES CONDITIONS

J'ai fourni un certificat médical (daté de moins de 3 mois) ; toute modification de mon état de santé sera signalée, en début de cours, à mon professeur.
Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes formalités administratives, le paiement de la cotisation total inclus.

J'accepte le fait que je puisse être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces photographies ou films puissent alimenter le site internet de l'ASKM. J'admet que cette autorisation est donnée pour une durée de 10 années sans contrepartie pécuniaire. J'ai été avisé que je peux, pour des motifs légitimes, m'opposer au traitement de mon image dans les conditions précitées.

L'adhérent peut demander la suspension de son adhésion, en cas de maladie ou d'accident le mettant dans l'impossibilité de s'entraîner pendant une période d'au moins un mois. La suspension produira effet pendant la durée de son incapacité, sans que cette période ne puisse excéder 3 mois. L'adhérent doit pour cela informer l'ASKM de son incapacité par mail dans les 15 jours au plus tard de la survenance de l'événement qui en est la cause et en justifier par certificat médical circonstancié énonçant la nature de l'incapacité et sa durée. Aucune autre cause de suspension ne pourra être admise.

L'adhérent ne pourra en tout état de cause demander le remboursement de son adhésion si il décidait de quitter l'ASKM pour quelle que cause que ce soit ou si l'ASKM devait décider de l'expulsion de l'adhérent pour manquement aux dispositions du règlement intérieur.

Tout manquement à cet article peut m'empêcher de participer aux cours.

ARTICLE 5 – BON A SAVOIR

L'Association décline toutes responsabilités en cas de disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

L'instructeur peut exclure à tout moment, toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours.

Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion de l'association par le Comité Directeur.

L'adhérent ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

L'ASKM est fermée de mi-juillet à fin août, pendant les vacances de Noël et les jours fériés.

Joindre le bureau de l'association:

Mail: strasbourgkravmaga@gmail.com

Portable: 06 14 99 80 16

(uniquement en cas d'urgence du Lundi au Vendredi de 09H00 à 18H00. Samedi de 09H00 à 12H00)

Site internet: www.strasbourg-kravmaga.com